

Emprunt d'une photo retouchée sur autre site

Par bistrotgourmand, le 12/09/2017 à 21:58

Bonjour

Je vous expose mon souci.

J'ai un site ecommerce. J'ai emprunté une photo sur un autre site de la même société.

Sauf que j'ai reçu un mail d'un cabinet d'avocat allemand m'informant que cette photo est une photo avec des droits protégés prise par un photographe allemand.

Je ne savais pas du tout vu que le site où je l'ai prise ne tipule aucun droit à l'image dessus et en plus l'a modifié par rapport à l'original.

Aujourd'hui l'avocat allemand me demande des indemnités à hauteur de 2200 €. et que si je ne paye pas sous 15 jours son client l'autorise à prendre toutes les sanctions nécessaires (tribunal ...).

Pouvez vous me dire si je risque rééllement quelque chose ? 'bien sur j'ai retiré la photo de mon site et lui ai envoyé la preuve. il m'a répondu que c'etait tout à mon honneur mais que seule la capture avec la photo apparaissant ferait foi!

Merci de votre réponse je suis démunie